





Bordereau de signature

DEL2018_0204



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0204

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMAN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMAN,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTES : Mme PELLICIOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. NGUYEN.

Point 1 : Décision Modificative N° 2 - Budget 2018

- suite DEL2018_ 0 2 0 4
portant Décision Modificative N°2 - Budget 2018 (2)

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,

VU la délibération n°DEL2018_0019 du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

VU la délibération n°DEL2018_069 du Conseil Municipal du 30 mars 2018 portant approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017,

VU la délibération n°DEL2018_070 du Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant arrêté du Compte administratif 2017,

VU la délibération n°DEL2018_071 du Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017,

VU la délibération n°DEL2018_072 du Conseil Municipal du 30 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2017),

VU la délibération n°DEL2018_0133 Conseil Municipal du 29 juin 2018, portant adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2018 (ajustements du Budget 2018),

CONSIDÉRANT que la Décision modificative n°2 du Budget 2018 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2018 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 5 novembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative n°2 du Budget 2018, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

- suite DEL2018_

0204

portant Décision Modificative N°2 - Budget 2018 (3)

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, À 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS,

ADOpte la Décision Modificative n°2 du Budget 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	98 031.16 €	98 031.16 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	98 031.16 €	98 031.16 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	-28 297.56 €	-28 297.56 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION D'INVESTISSEMENT	-28 297.56 €	-28 297.56 €
TOTAL DM 2 BUDGET 2018	69 733.60 €	69 733.60 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	30 NOV. 2018
Publié au RAA le	30 NOV. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET 2018

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A _____ NOISIEL _____ le 23 novembre 2018

Le Maire,

Voté par le Conseil Municipal,

A _____ NOISIEL _____ le 23 novembre 2018

Les Membres du Conseil Municipal,

VISKOVIC Mathieu

NYA NJIKE Pierre

TIENG Sithal

JULIAN Patricia

NATALE Pascale

ROSENMANN Michel

SANCHEZ Gérard

BEUMEL Nadia

pouvoir à Mathieu Viskovic

TROQUIER Corinne

CAMARA Massogbe

RATOUCHNIAK Patrick

CALAMITA Stéphane

pouvoir à Sithal TIENG

NAKACH Eve

BEAULIEU Lilian

DIOGO Anasthasio

DODOTE Annyck

NEDJARI Madhia

VICTOR Carline

FONTAINE Alain

MAYOULOU NIAMBA Miéri

MONIER Marie-Rose

PELLICOLI Patricia

ROTOMBE Claudine

KAPLAN Alain

VACHEZ Daniel

DRAME Marcus

pouvoir à ALAIN KAPLAN

DAGUILLANES Lydie

pouvoir à Michel ROSENMANN

KRZEWSKI Tadeusz

BARDET Jean-Pierre

NGUYEN Hoang

COLLETTE Gisèle

TATI Raymond

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 30 NOV. 2018 et de la publication, le 30 NOV. 2018

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	27
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES :	
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	5
Date de convocation :	15/11/2018

A NOISIEL, le 30 NOV. 2018

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC

